



PREFET DE LA MOSELLE

Préfecture

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité  
Bureau des élections, de la réglementation  
générale et des associations

**A R R Ê T É**

n° 2017 - DCL/4 – 150 du **- 7 JUIL. 2017**

**portant établissement du tableau des électeurs sénatoriaux  
dans le département de la Moselle**

LE PREFET DE LA MOSELLE  
OFFICIER DANS L'ORDRE DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DANS L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

**VU** le Code Electoral, et notamment les titres II et III du Livre 2<sup>ème</sup> ;

**VU** le décret n° 2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

**VU** la circulaire de Monsieur le Ministre de l'Intérieur n° NOR/INTA/1717222C du 12 juin 2017 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2017-DCL/4-131 du 15 juin 2017 portant indication du mode de scrutin et du nombre de délégués et suppléants à désigner en vue de l'élection des sénateurs dans le département de la Moselle ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2017-DCL/4-141 du 26 juin 2017 modifiant l'arrêté n° 2017-DCL/4-131 du 15 juin 2017 ;

**VU** les procès-verbaux des communes du département de la Moselle ;

**VU** les désignations de remplaçants faites par les députés, sénateurs, conseillers régionaux et conseillers départementaux concernés par les dispositions des articles L.282 et L.287 du code électoral ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général ;

**A R R Ê T É**

Article 1er : Le tableau des électeurs sénatoriaux dans le département de la Moselle est arrêté conformément à la liste figurant en annexe du présent arrêté sous les quatre rubriques suivantes :

- 1 – députés et sénateurs
- 2 – conseillers régionaux
- 3 – conseillers départementaux
- 4 – délégués des conseils municipaux

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs.

Article 3 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Metz, le

**7 JUIL. 2017**

LE PREFET,



**Emmanuel BERTHIER**